

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Dunière sur Eyrieux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard Brosse, Maire de la commune de Dunière sur Eyrieux.

Date de convocation : 28.03.2017

PRESENTS : G.BROSSE, J.CANOSI, C.FANGET, P.MARCOUX, J.MAWART M. PALIX, S.ROZMANOWSKI, A.VALETTE,

ABSENTS : I.ICARD pouvoir à P.MARCOUX, D.BOISSEL,

SECRETAIRE DE SEANCE : C.FANGET

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 14 mars 2017

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal a été transmis à chacun des Conseillers Municipaux pour lecture et avis. Aucune autre observation n'étant faite, il est procédé au vote en Conseil Municipal :

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Vote des taux 2017

Il revient au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition pour 2017 des taxes directes locales.

Vu la fusion entre la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux,

Vu le rapport de la CLECT approuvé lors du conseil municipal du 14 mars 2017,

Il est proposé une modification des taux des impôts locaux afin de permettre la neutralité fiscale de cette opération de fusion.

Après discussion, le Conseil décide de fixer les taux des impôts communaux aux taux suivants, à savoir :

- Taxe d'habitation : **7.15 %**
- Taxe foncière bâti : **14.76 %**
- Taxe foncière non bâti : **61.54 %**

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Délibération portant sur l'attribution du marché public « Travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD120 »

La commune de Dunière sur Eyrieux a mis à l'étude un projet de travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 120 dans la prolongation des travaux déjà réalisés les années précédentes sur la partie Est de la commune de Dunière sur Eyrieux.

Ceci exposé,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 8, 26-II et 28 ;

Vu les délibérations de la commune de Dunière sur Eyrieux en date du 22 mars 2016, 22 septembre 2016 et du 15 novembre 2016 ;

Vu les attributions de subvention ;

Considérant la proposition de classement des offres et d'attribution du marché à l'entreprise EIFFAGE présentée par SED Ingénierie Conseil, maître d'œuvre, lors de la Commission d'Appel d'Offres informelle, jointe en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le classement des offres négociées, annexé à la présente délibération, du marché public « Travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD120 » ;
- attribue ledit marché à l'entreprise EIFFAGE, pour la somme de 130 133.08 € ht ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit marché avec l'entreprise EIFFAGE,

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Budget Principal 2017

L'Adjoint aux finances expose au conseil municipal les prévisions des dépenses et des recettes pour l'année 2017, après quelques précisions, le budget primitif M14 est soumis au vote, il se compose comme suit :

● Dépenses de fonctionnement cumulées :	414 911.18 €
<i>Dont virement à la section investissement</i>	<i>135 669.18 €</i>
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>274 402.00 €</i>
● Recettes de fonctionnement cumulées :	414 911.18 €
<i>Dont recettes fiscales</i>	<i>157 000.00 €</i>
<i>Dont Dotations et Participations</i>	<i>119 740.00 €</i>
<i>Dont excédent reporté</i>	<i>83 571.18 €</i>
● Dépenses d'investissement :	311 239.13 €
<i>Remboursement d'emprunts</i>	<i>62 620.00 €</i>
<i>Investissement de l'année</i>	<i>225 545.29 €</i>
● Recettes d'investissement :	311 239.13 €
<i>Dont virement de la section fonctionnement</i>	<i>135 669.18 €</i>
<i>Dont emprunt nouveau</i>	<i>50 000.00 €</i>

Ce budget dégage un autofinancement prévisionnel de 140 509.18 €

Le budget primitif du Budget principal 2017 (M14) ci-dessus est proposé au Conseil avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Budget Eau 2017

L'Adjoint aux finances expose au conseil municipal les prévisions des dépenses et des recettes pour l'année 2017, après quelques précisions, le budget primitif M49 est soumis au vote, il se compose comme suit :

● Dépenses de fonctionnement cumulées :	65 582.00 €	
<i>Dont virement à la section investissement</i>		<i>8 000.00 €</i>
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>		<i>39 082.00 €</i>
● Recettes de fonctionnement cumulées :	65 582.00 €	
<i>Dont vente de produits et de prestations</i>		<i>54 000.00 €</i>
<i>Dont excédent reporté</i>		<i>8 882 .00 €</i>
● Dépenses d'investissement :	91 609.91 €	
<i>Remboursement d'emprunts</i>		<i>4 951.00 €</i>
<i>Investissement réel de l'année</i>		<i>41 549.00 €</i>
● Recettes d'investissement :	91 609.91 €	
<i>Dont virement de la section fonctionnement</i>		<i>8 000.00 €</i>
<i>Emprunt et subventions reportés</i>		<i>18 265.13 €</i>

Ce budget dégage un autofinancement prévisionnel de 23 800.00 €

Le budget primitif du Budget Eau 2017 (M49) ci-dessus est proposé au Conseil avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6. Redevances d'occupation du domaine public

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;
Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation et d'exploitation des réseaux d'électricité implantés sur le domaine public routier,

Ces actes unilatéraux sont délivrés à titre personnel, ils sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire. Ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer la redevance forfaitaire à 200 €:

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7. Questions diverses

Ont été évoqués :

- Le carnaval du Samedi 08 avril 2017 qui s'est bien déroulé,
- Les remerciements du Sou des Ecoles pour la mise à disposition d'armoires dans le local technique,

- La réouverture du Bar/Pizzeria La Marole,
- L'organisation de la cérémonie du 08 mai 2017,
- L'Accueil des nouveaux habitants le 10 juin 2017,
- Un point sur le SIVU des Ecoles du Riouvel :
 - o vote des budgets,
 - o Interventions musicales du Syndicat Ardèche Musique et Danse,
 - o Modification des horaires des TAPS à la rentrée 2017-2018